



FLASH ACTU N°37

18 octobre 2013

CAP Adjoints du 17 octobre Avancement, primes, protocole : le point.

A l'occasion de la CAP Adjoints, Organisations syndicales et administration ont fait le point sur un certain nombre de dossiers concernant les adjoints d'administration.

Une réunion fera le point sur les critères d'avancement avant la prochaine CAP d'avancement : ils ont fort bien fonctionné, il est temps de les toiletter. La CFDT transmettra ses propositions en la matière. Notre objectif reste comme à l'origine de garantir un avancement équitable, qui assure à chacun un avancement régulier. La CFDT a d'ores et déjà souligné que les seuils et plafonds en matière "d'avancement utile" pouvaient être révisés à la baisse. C'est le résultat positif de quinze années de fonctionnement des critères. Il faudra par ailleurs recadrer certaines pratiques (calcul des quotas par service, respect des critères par les services, ...) pour le bénéfice de tous.

FOCUS

Le protocole social 2013-2015 sera signé le 23 octobre.

La CAP a été l'occasion, saisie par la CFDT, de faire le point sur les mesures à mettre en œuvre urgemment pour les adjoints.

Guichet unique Fonction Publique / Budget : ça bloque toujours !

« **Repyramidage catégoriel** » : à ce jour, l'accord interministériel n'est toujours pas parvenu à l'administration. Il faut un accord avant la fin 2013 pour que puissent être utilisées les listes complémentaires des examens professionnels passés et en cours. Rappelons que ce sont 13 postes à l'avancement vers le corps d'assistant (choix et examens professionnels) qui sont concernés dès 2013.

Mesures indemnitaires prévues par le protocole : elles seront mises en œuvre, mais là aussi, Budget et Fonction Publique n'ont pas formellement retourné leur accord. L'administration réfléchit à une mise en œuvre partielle et "anticipée". La question sera discutée en Comité de suivi du protocole le 12 novembre. Cette mesure représente cette année pour les adjoints 30€ mensuels avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Accès au 8^{ème} échelon : là aussi, déplorable blocage interministériel sur le taux promus/promouvables pour l'accès contingenté. Quel retard pris sur un sujet déjà obsolète puisque le décret du 4 juillet 2013 garantit dorénavant un avancement linéaire au 8^{ème} échelon après 4 ans – durée moyenne hors RDL-.

La CFDT a rappelé que la signature par le Ministre et les organisations syndicales du Protocole 2013-2015 est programmée le 23 octobre. Les adjoints d'administration doivent pouvoir compter sur une mise en œuvre dès la signature : pour la CFDT, il ne serait évidemment pas acceptable que le retard pris fasse perdre une année de mesures protocolaires aux personnels.

